

Royaume du Maroc



المملكة المغربية

**STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'INGENIERIE ET DE L'ENTREPRISE DE BTP 2018 – 2022**

**CONTRAT D'APPLICATION  
RELATIF AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

Al Hoceima, le 24 Septembre 2018

# Sommaire

---

<b>Contexte du présent contrat d'application .....</b>	<b>4</b>
<b>DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MEF .....</b>	<b>5</b>
<b>PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR.....</b>	<b>6</b>
1 <sup>er</sup> Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur.....	7
Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur .....	7
Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP .....	8
Mesure3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie .....	8
2 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration.....	9
Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers des textes règlementaires .....	10
Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique.....	10
Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration .....	10
3 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers .....	11
Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation.....	11
4 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession.....	11
Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations.....	11
Mesure 9 : Créer une interprofession.....	12
5 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise .....	13
Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises .....	13
Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises.....	13
6 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne.....	13
Mesure 12 : Renforcer l'attractivité de l'activité formelle.....	13
Mesure 13 : Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers .....	14

## **PILIER II : UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET UN RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL ..... 15**

7 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation.....	16
Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques .....	16
Mesure 15: Faciliter l'acquisition d'expertise .....	16
Mesure 16: Créer un pôle d'excellence BTP .....	16
8 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux.....	16
Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur.....	16
9 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés .....	18
Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP .....	18
10 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement .....	18
Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur.....	18
Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction .....	19
11 <sup>ème</sup> Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises.....	19
Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles .....	19
Liste des signataires .....	21

## Contexte du présent contrat d'application

Le « Contrat Cadre pour le développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP », signé le 24/09/2018, vient sceller les grandes orientations stratégiques pour le développement du secteur du BTP, suite à une étude réalisée par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (METLE), la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP) et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI).

Ce Contrat Cadre donne lieu à plusieurs contrats d'application qui en sont la déclinaison par ministère partenaire. Ils présentent les engagements détaillés pour chacun des ministères partenaires ainsi que les engagements correspondants des deux fédérations professionnelles. Ils sont signés, d'une part, par le Ministère concerné, et d'autre part, par le METLE, la FNBTP et la FMCI.

---

**Le présent contrat d'application fait partie intégrante du Contrat Cadre signé le 24/09/2018. Par conséquent, il recense uniquement les dossiers stratégiques et les mesures correspondant aux engagements propres au Ministère de l'Economie et des Finances en collaboration avec la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie.**

---

Pour pouvoir consulter la vision, les orientations générales et l'ensemble des dossiers stratégiques de la stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP, se référer au contrat cadre.

---

## **DOSSIERS STRATEGIQUES ET MESURES DANS LE PERIMETRE D'APPLICATION DU MEF**

---

---

## **PILIER I : MISE A NIVEAU DU SECTEUR**

---

## **1<sup>er</sup> Dossier stratégique : Assurer une visibilité sur le secteur**

La visibilité sur les caractéristiques et les tendances de la demande est un élément déterminant pour les entreprises du secteur, qui pourront ainsi orienter leurs investissements et répondre au mieux aux besoins du marché. De même, une visibilité accrue sur l'offre permettrait de réajuster les politiques publiques afin de mieux adapter cette offre aux besoins du secteur (mesures d'accompagnement des entreprises, système de formation,...). Enfin, une meilleure connaissance des conditions de travail et des problématiques du secteur permettrait une facilitation des politiques sociales en faveur des employés du secteur.

### **Mesure 1 : Mettre en place un observatoire du secteur**

Il est nécessaire de mettre en place un « observatoire national du BTP », regroupant l'ensemble des observatoires opérant sur le secteur, ayant pour mission d'offrir toute la visibilité sur :

- **Les caractéristiques du secteur** (Ex : suivi et analyse des agrégats macro-économiques, des indicateurs de la construction (nature et volume d'activité) et des indicateurs relatifs aux prix et coûts de réalisation des ouvrages,...) ;
- **La demande publique et privée** (Ex : collecte et publication des programmes d'investissement du gouvernement, établissements et entreprises publics, collectivités locales et grands maîtres d'ouvrage privés, veille des grands projets d'infrastructures internationaux et des projets de coopération) ;
- **L'Environnement, les conditions de travail, de santé et de sécurité** (Ex : baromètre des conditions de travail (sécurité sur les chantiers, couverture sociale,...) ;
- **Le tissu d'acteurs** (Ex : suivi et analyse des caractéristiques des différents intervenants du secteur (entreprises, bureaux d'études et laboratoires,...) et des chiffres clés associés (chiffres d'affaires, investissements,...), salon virtuel du BTP (portail présentant les entreprises du secteur, suivi des réalisations et de la qualité de celles-ci) ;
- **Les métiers et la formation** (Ex : suivi des évolutions des métiers et des compétences requises dans le secteur au niveau national et international) ;
- **Les nouvelles technologies et matériaux** (Ex : suivi de l'évolution technologique du secteur au niveau national et international).

A cet effet, le **MEF s'engage à contribuer à la mission de l'observatoire à travers les informations et données qu'il possède.**



L'échange des données précitées doit être formalisé entre le **MEF** et le **METLE** dans le cadre d'une **convention spécifique**.

### **Mesure 2 : Assurer le partage d'informations concernant le secteur du BTP**

La stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise de BTP a mis l'accent sur la nécessité d'un partage d'informations et d'une évaluation systématique des performances de réalisation des projets publics d'infrastructures.

Cet échange se matérialisera par l'organisation de séminaires centraux et régionaux réguliers entre les différentes parties prenantes débouchant sur des plans d'actions pour corriger les distorsions constatées en matière de participation des entreprises marocaines, d'incidents, de retards, de litiges, etc.

Le **MEF** s'engage à organiser régulièrement des séminaires, tant à l'échelon central que régional, pour assurer la communication de son programme d'investissement futur de BTP et faire avec les professionnels le bilan des réalisations de l'année écoulée.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **mobiliser les entreprises** lors de ces séminaires et ainsi d'en assurer le succès par une présence conséquente des entreprises.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **suivre les plans d'actions incombant aux entreprises** qui découleront de ces séminaires.

### **Mesure 3 : Promotion de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie**

Le **MEF** s'engage avec les autres départements concernés, l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) et les deux Fédérations, à élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion de l'entreprise du BTP et de l'ingénierie, notamment à travers la programmation et l'organisation de manifestations professionnelles et de salons à l'échelle nationale et internationale.

En adoptant cette mesure, l'AMDIE sera consacrée comme le principal canal pour la promotion des entreprises du secteur.

## *2<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Actualiser le cadre réglementaire et optimiser les processus de l'administration*

Le Maroc a entrepris plusieurs réformes et chantiers de réformes réglementaires magistraux ayant pour objectif d'asseoir un cadre réglementaire mettant en avant la transparence, l'équité et la qualité :

- Les dispositions du décret du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics, entré en vigueur le 1er janvier 2014. Il s'agit d'un décret applicable aux marchés de travaux, de fournitures et de services passés pour le compte de l'Etat (ministères, administrations publiques relevant des services centraux et déconcentrés), des Collectivités territoriales (régions, provinces, préfectures, communes) et des Etablissements Publics figurant dans la liste fixée par l'arrêté du ministre chargé des finances. Le décret relatif aux marchés publics a introduit des mesures de simplification et de facilitation d'accès à la commande publique et d'amélioration du climat des affaires ;
- Les dispositions du décret n°2-14-394 du 13 mai 2016 relatif au CCAG-T ;
- La réforme de la Commission des Marchés concrétisée par l'adoption du décret n° 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif à la Commission nationale de la commande publique ;
- Les dispositions du Décret n°2-16-344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiements et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques ;
- Les nouvelles dispositions du décret n°214272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics publié au BO n°6257 du 19 mai 2014 ;
- Les dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- La refonte de la charte concernant la petite et moyenne entreprise ;
- Le projet de généralisation du système de qualification et classification des entreprises aux collectivités locales et au secteur privé.

Compte tenu de l'importance de la dimension réglementaire dans le développement de tout secteur économique, le contrat cadre s'inscrit dans la démarche de réformes initiée par le Royaume et vise à contribuer à son amélioration continue.

Ainsi, l'objectif est de garantir au secteur de l'ingénierie et du BTP une réglementation adéquate, qui puisse assurer le développement des entreprises dans les meilleures conditions et sécuriser l'investissement. Cette actualisation de la réglementation sera d'abord focalisée sur l'accélération des chantiers en cours, puis sur le développement d'un effort de réforme global, consensuel et institutionnalisé.

Le **MEF** examinera la possibilité d'introduire la préférence nationale dans le cadre de la négociation des dons et emprunts internationaux dans le respect des engagements internationaux du Maroc.

#### **Mesure 4 : Accélérer l'achèvement des chantiers des textes réglementaires**

Le **MEF** s'engage à contribuer avec les autres départements et partenaires à parachever la réforme des textes réglementaires se rapportant au secteur du BTP et de l'ingénierie.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à être une force de proposition pour l'accélération de l'achèvement des chantiers réglementaires susmentionnés et à assurer le relais auprès des entreprises pour leur diffusion.

#### **Mesure 5 : Mener une réflexion sur la réforme globale du cadre réglementaire de la commande publique**

Le secteur étant particulièrement dépendant de la commande publique, la réglementation de la gestion des marchés publics constitue un enjeu majeur pour le développement du secteur. Cela implique au même titre que pour la mesure n° 4 de mener une réflexion globale et concertée sur la réforme de cette dernière après parachèvement de la réforme menée depuis 2013 et l'évaluation de sa mise en œuvre et de son déploiement avec l'ensemble des acteurs concernés.

#### **Mesure 6 : Optimiser les processus de l'Administration**

L'optimisation des processus de l'Administration est nécessaire afin :

- D'accélérer les délais d'achèvement des chantiers et de réduire les coûts de réalisation des projets.
- De trouver des solutions de recours équitables permettant de réduire le déséquilibre entre le maître d'ouvrage public et le maître d'œuvre et l'entreprise.

La **FNBT** et la **FMCI** s'engagent à **renforcer leur coopération** avec les maitres d'ouvrage publics et semi publics pour optimiser les processus de l'Administration.

La **FNBT** et la **FMCI** s'engagent à œuvrer pour le **respect strict des processus réglementaires par les entreprises et à plus de transparence.**

En Outre, le **MEF** s'engage à participer au renforcement de **la professionnalisation du métier d'acheteur public à travers :**

- La mise en place de programmes de formation et la reconnaissance de ce métier.
- Le renforcement de l'accompagnement de l'acheteur public par l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets le nécessitant.

### *3<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Renforcer les compétences et améliorer l'attractivité des métiers*

#### **Mesure 7 : Accroître le niveau de qualification des employés du secteur et renforcer le rôle des deux Fédérations dans la formation**

Sans objet pour le MEF.

### *4<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Renforcer la représentation professionnelle et encourager l'interprofession*

La **FMCI** et la **FNBT** **représentent l'essentiel de l'activité en termes de volume d'affaires,** leur **représentativité reste limitée en matière de nombre d'adhérents, relativement à la taille du tissu.** De plus la **FMCI** et la **FNBT** manquent de moyens suffisants pour jouer pleinement leur rôle et participer activement au développement du secteur.

#### **Mesure 8 : Renforcer le rôle des Fédérations**

Le **MEF** s'engage à renforcer le rôle des Fédérations qui représentent la profession dans tous les chantiers de réformes engagées par le MEF qui concernent le secteur du **BTP** et d'assurer, dans une démarche concertée avec les Fédérations, un traitement aux différentes réclamations.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à **renforcer leur représentativité** en augmentant significativement le nombre de leurs membres et de leur permettre d'avoir recours à des sources de financement leur permettant de mieux se structurer et faire face aux frais de fonctionnement de leurs organes.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à mener davantage d'actions volontaristes pour le **développement des entreprises** du secteur. Ces actions devront entre autres concerner :

- Le développement compétitif technique et technologique des entreprises dont notamment la labellisation volontaire des bureaux de conseils et d'ingénierie, la certification des entreprises d'ingénierie et de travaux ;
- L'amélioration de la citoyenneté des entreprises : transparence, sécurité sur les chantiers, responsabilité sociale (cotisation CNSS...) et respect de l'environnement.

Ces actions seront des actions de sensibilisation, des actions de formation (référentiels volontaires, réglementation,), des actions de mutualisation, de partenariat au Maroc et de prospection à l'international et toute autre forme d'actions tirant les entreprises du secteur vers le haut.

### **Mesure 9 : Créer une interprofession**

Favoriser l'**interprofession** est un moyen de **coordonner les efforts** des acteurs, de créer une **coopération transversale** entre les entreprises et de **travailler sur des problématiques communes**.

La **FNBTP** et la **FMCI** s'engagent à mettre en place une interprofession dynamique rassemblant et créant une synergie entre les différents acteurs de la filière BTP. Cette interprofession aura pour objectif, entre autres:

- D'être force de proposition dans le développement et la régulation de la filière ;
- De coordonner les efforts de développement/modernisation du secteur
- De veiller à l'équité des échanges économiques entre les différents métiers de la filière ;

- De contribuer à l'élaboration des standards et normes de qualité afin d'assurer l'homogénéité des produits et procédés de la filière
- De réaliser des actions commerciales groupées, notamment à l'international.

Cette interprofession peut être constituée sous forme de cluster ou d'alliance pour une filière donnée ou un objectif de développement spécifique. Cette interprofession pourra par procédé de reconnaissance mutuelle s'arrimer à ses semblables à l'international et favoriser ainsi les synergies escomptées.

Une fois créée, le **MEF** s'engage à **considérer l'interprofession comme un interlocuteur** pour le traitement des enjeux de la filière.

### *5<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Améliorer la compétitivité de l'entreprise*

#### **Mesure 10 : Mise à niveau organisationnelle, managériale et en gestion des ressources humaines des entreprises**

Sans objet pour le MEF

#### **Mesure 11 : Mise à niveau technique et technologique des entreprises**

Sans objet pour le MEF

### *6<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Faire émerger une entreprise citoyenne*

L'informel pèse lourd dans le secteur du BTP et représente un réel enjeu économique et social, sa forte présence a un impact social important, générant essentiellement des emplois précaires, un environnement de concurrence déloyale ainsi que des pertes fiscales pour l'Etat.

#### **Mesure 12 : Renforcer l'attractivité de l'activité formelle**

En vue de réduire de manière significative l'impact de l'activité informelle sur le secteur du BTP, le **MEF**, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, s'engage à favoriser l'intégration des entreprises au secteur formel, à travers le renforcement **de la réglementation actuelle pour offrir un environnement favorable au développement de l'activité formelle.**

Le **MEF** s'engage également, au même titre que les autres Départements, à sensibiliser les acteurs du BTP aux avantages d'intégrer le secteur formel.

En outre, le **MEF** et les pouvoirs publics s'accordent sur la nécessité de **renforcer les contrôles à l'égard des pratiques illégales dans le secteur.**

La **FNBTP** s'engage à mener des actions de **sensibilisation** des entreprises sur les pratiques illégales sur les chantiers et sur les risques qu'encourent les entreprises. Elle s'engage également à **mettre en place un système de valorisation des entreprises citoyennes** (comme par exemple l'organisation d'un prix annuel).

**Mesure 13 : Améliorer les conditions de sécurité et de santé sur les chantiers**

Sans objet pour le MEF

---

## **PILIER II : UNE CULTURE D'EXCELLENCE ET UN RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL**

---



### *7<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Valoriser l'excellence et l'innovation*

Afin de maximiser la création de la valeur ajoutée dans le secteur du BTP, il est primordial de **renforcer l'excellence et l'innovation et d'encourager l'appel aux technologies innovantes.**

#### *Mesure 14 : Promouvoir et récompenser l'excellence et les bonnes pratiques*

Sans objet pour le MEF

#### *Mesure 15: Faciliter l'acquisition d'expertise*

Un des objectifs de la stratégie du secteur est de garantir et faciliter l'acquisition et l'enrichissement de l'expertise des entreprises nationales afin de développer l'innovation et la montée en compétences de nos entreprises.

A cet effet, le **MEF** appuiera les maîtres d'ouvrage à appliquer les mesures prévues par la réglementation des marchés publics pouvant faciliter l'acquisition de l'expertise notamment ce qui concerne les marchés d'étude et d'ingénierie.

#### *Mesure 16: Créer un pôle d'excellence BTP*

Sans objet pour le MEF

### *8<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Favoriser l'émergence de champions nationaux*

Le secteur a besoin de véritables locomotives devant, à terme, hisser le secteur vers une plus grande compétitivité en entraînant les entreprises de taille plus modeste dans leur sillage.

#### *Mesure 17 : Mettre en place un programme d'émergence de champions nationaux et régionaux dans le secteur*

**Le MEF appuiera l'émergence de champions nationaux et régionaux à travers :**

- L'encouragement de la pérennisation des groupements (groupements nationaux ou consortiums...);
- La favorisation de l'intégration d'opérateurs publics et financiers dans le capital de l'ingénierie et des entreprises BTP ;
- Le rapprochement de l'ingénierie et des entreprises de BTP nationales par le développement de projets de conception – réalisation.

Par ailleurs, le **MEF** appuiera les actions destinées à faire bénéficier le secteur du BTP des dispositifs permettant aux entreprises dites « champions nationaux » d'être accompagnées par l'Etat pour émerger à l'international.

**Le MEF s'engage à participer à la pérennisation des champions nationaux et régionaux par :**

- La garantie de leur participation à la réalisation des grands projets nationaux et projets innovants (selon des modalités à définir) ;
- La concertation avec les champions nationaux, régionaux et/ou fédérations pour la préparation en amont des grands projets ;
- L'accompagnement des champions nationaux ou régionaux à s'exporter
- Le développement des Partenariats Publics-Privés ;
- L'encouragement des procédures de mise en concurrence sous forme de concours ou de variantes dans les marchés publics.

**La FNBTP et la FMCI s'engagent à accompagner les entreprises dans la constitution de groupements, partenariats, fusions et toute autre forme de rapprochement entre entreprises.**

**Le MEF, en partenariat avec les grands maîtres d'ouvrages et les Fédérations, s'engage à mettre en place un Pacte engageant les futurs champions nationaux et régionaux notamment à :**

- Etre exemplaire en matière d'engagement citoyen et sociétal (sécurité, hygiène, formation, implication dans le monde la formation...), notamment par la certification ISO 26.000 ;
- Avoir une assiette financière suffisante leur permettant de porter les projets d'envergure qui leurs seront confiés ;
- Augmenter leurs investissements et renforcer leurs capacités managériales, techniques et technologiques (organisation aux meilleurs standards internationaux) ;
- Assurer un portage diversifié des PME : recours à un seuil minimum de sous-traitance et de fournisseurs nationaux sur les projets nationaux équitablement traités et à l'export, et leur implication dans la supervision et le pilotage du projet ;
- Etudier la possibilité de la mise en place d'un dispositif d'appui des études de projets d'infrastructures en Afrique permettant au tissu des Bureaux de

Conseils et d'ingénierie de s'exporter et jouer le rôle de tête de pont permettant aux entreprises marocaines de prendre le relais pour la réalisation de ces projets ;

- Plus particulièrement pour les entreprises de travaux, contribuer au développement de la R&D par une allocation d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires.

Le **MEF**, le **METLE**, et le **MATNUHPV**, en partenariat avec les grands maîtres d'ouvrages et les **fédérations** s'engagent à **mettre en place un système d'évaluation du Pacte pour assurer le respect des engagements des champions nationaux et régionaux.**

### *9<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Développer les partenariats publics privés*

Les PPP constituent un mode de financement, de réalisation et d'exploitation alternatif permettant la concrétisation des grands chantiers d'infrastructures au Maroc et l'encouragement de l'entreprise nationale.

Ce dispositif a été renforcé par l'adoption de la loi en vigueur régissant le PPP.

A cet effet, il est à noter qu'une structure chargée de l'accompagnement des personnes publiques dans la réalisation des projets PPP a été mise en place au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

#### *Mesure 18 : Garantir les conditions nécessaires pour le développement des PPP*

Le Gouvernement s'engage à contribuer fortement au développement des PPP dans le secteur du BTP à travers l'identification de projets pilotes.

Le **MEF** s'engage conformément à ses prérogatives, à œuvrer à l'atteinte de cet objectif.

### *10<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Promouvoir le respect de l'environnement*

#### *Mesure 19: Réaliser une mise à niveau environnementale du secteur*

Sans objet pour le MEF

## Mesure 20 : Faire du Maroc une référence régionale en matière d'éco-construction

Sans objet pour le MEF

### *11<sup>ème</sup> Dossier stratégique : Accompagner l'internationalisation des entreprises*

## Mesure 21 : Assurer la promotion et l'accompagnement de l'entreprise nationale du BTP et de l'ingénierie sur les marchés cibles

Il est important de rappeler la stratégie de l'Etat visant à soutenir les entreprises exportatrices tous secteurs confondus, y compris le secteur du BTP. Plusieurs actions sont menées dans ces sens, telles que des actions de promotion, des programmes d'appui dédiés, des produits de garantie, etc.

**Malgré ces dispositions, l'ingénierie et les entreprises marocaines de BTP et d'ingénierie s'exportent peu, et ce en dépit de leur expertise démontrée dans des domaines variés, tels que le logement social, les routes, l'hydraulique,...**

L'export, et plus particulièrement le marché Africain, représente pourtant des opportunités de développement importantes qu'il s'agisse du secteur de l'ingénierie ou de la construction.

**Aussi, la Stratégie de développement de l'ingénierie et de l'entreprise du BTP met l'accent sur la nécessité d'un accompagnement à l'international des entreprises qui aura pour but :**

- D'accroître le rayonnement du Maroc à l'international et d'acquérir un positionnement stratégique dans la région ;
- D'augmenter les débouchés commerciaux de l'entreprise marocaine ;
- D'améliorer la balance commerciale du pays ;
- D'aligner les compétences de l'entreprise marocaine aux standards internationaux.

L'objectif est d'améliorer l'export à travers les moyens suivants :

- Offrir aux acteurs une visibilité sur les marchés : Dispositif d'intelligence économique, actions de lobbying auprès des maîtres d'ouvrage étrangers,...
- Faciliter l'accès aux solutions d'assurance, de financement et de garantie : Meilleure adaptation de l'offre aux besoins du secteur (caution à l'export, produits d'assurance spécifiques) ;

- Adopter une approche « filière » : Actions groupées réunissant les métiers de la filière, réalisation de deux foires annuelles et d'un salon virtuel pour promouvoir la filière ;
- Associer les fédérations aux travaux des commissions mixtes de coopération.

L'atteinte de cet objectif se fera aussi à travers, le renforcement de toute structure existante et la réflexion à la création de nouveaux dispositifs susceptibles d'appuyer la réalisation des prestations d'ingénierie au profit de pays tiers compte tenu de l'effet d'entraînement favorable à d'autres secteurs de l'économie marocaine.

A l'instar de pratiques internationales, ce levier permet d'inciter des investisseurs institutionnels à faire appel à l'expertise marocaine dans le secteur du BTP en contrepartie de la prise en charge d'une partie des investissements induits (Etudes, expertises, ...). Cet avantage concurrentiel permet une pénétration accrue des entreprises marocaines dans les marchés internationaux et procure des possibilités futures d'exports très importantes.

A cet effet, le **MEF** s'engage à accompagner les Fédérations et les entreprises exportatrices à mettre en place une offre BTP marocaine compétitive au niveau régional et international.

La **FNBT** et la **FMCI** s'engagent à mobiliser fortement les entreprises marocaines dans les différentes manifestations organisées par les pouvoirs publics pour la promotion des entreprises marocaines à l'international (caravanes, forum, ...).

La **FNBT** et la **FMCI** s'engagent à promouvoir une image aux meilleures standards de l'ingénierie et de l'entreprise de travaux de BTP à l'international, sur la base d'initiatives propres aux fédérations (site internet, évènements B to B, communication sur les projets réussis à l'internationale...).

## *Liste des signataires*

**M. Mohamed BENCHAABOUN**  
**Ministre de l'Economie et des Finances**

**M. Abdelkader AMARA**  
**Ministre de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau**

**M. El Mouloudi BENHAMANE**  
**Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics**

**M. Nabil BENZAOUZ**  
**Président de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie**